sgen Cfdt: ÉTRANGER

L'ÉDITO

DU 18 FÉVRIER 2022

AEFE : décision de justice et agenda social

L'AEFE est aujourd'hui au pied du mur, contrainte par une décision de justice.

Exit le **recrutement** des faux-résidents et place au bricolage à toute vitesse.

L'instruction générale relative au recrutement des résidents examinée en Comité technique le 15 février a mis fin au recrutement des faux-résidents. Les **dates des CCPL** prévues fin février début mars ont quant à elles été **reportées**, sans qu'on sache précisément pourquoi, du 14 au 16 mars 2022.

Enfin, un **tour de table social en trois rendez-vous** s'ouvre comme un éclair dans les ténèbres tandis que les ajustements annoncés du décret 2002-22 n'augurent pas d'un ciel tout bleu.

Dans la foulée, aux alentours de la **mi-mars**, un Comité technique extraordinaire devrait se réunir en vue de la très probable création d'un nouveau statut pour les **prochains recrutements de « résidents** » à partir de France ou d'un autre pays, effectifs **dès la rentrée 2022**.

Le Sgen-CFDT a toujours revendiqué un **statut unique** des personnels détachés à l'AEFE. Ce projet n'est donc clairement pas le nôtre. Il est cependant de notre responsabilité de peser pour que les moyens soient au rendez-vous : le futur statut ne doit pas être celui d'expatrié au rabais, les modifications apportées au décret doivent dépasser une simple mise en conformité imposée par la situation. Le Sgen-CFDT y apportera toute son énergie.

Sgen-CFDT de l'étranger – 47 avenue Simon-Bolivar – 75950 PARIS cedex 19
tél. +33 1 56 41 51 20 – télécopie +33 1 56 41 51 11 – courriel etranger@sgen.cfdt.fr – skype sgenetranger
https://etranger.sgen-cfdt.fr – facebook Sgen-CFDT Etranger – twitter @sgenetranger